Etoile Garanti décembre 2010

En exclusivité, notre nouveau fonds garanti ETOILE GARANTI DECEMBRE 2010 vous permet de bénéficier en toute sécurité à l'échéance de la reprise des marchés.

- ***Un placement totalement sécurisé offrant une double garantie, de capital et de performance à l'échéance du 20 décembre 2010***
- ***Une épargne éligible au cadre fiscal très avantageux du PEA***
- ***Un placement accessible à partir de 150 euros***
- ***Un placement qui conjugue sécurité et performance :***

Une garantie de capital (hors frais de souscription et de rachat) : vous bénéficiez à l'échéance d'une garantie à 100% de votre capital investi avant le 15 décembre 2004 (hors droits d'entrée)

Une garantie de performance : vous récupérez à l'échéance, le 20 décembre 2010, 90% de la hausse entre le cours du DJ Eurostoxx 50* du 20 décembre 2004 et la moyenne arithmétique des 24 valeurs de clôture trimestrielles du DJ Eurostoxx 50 (entre le 21 mars 2005 et le 15 décembre 2010). Dans le calcul de cette moyenne, l'indice initial remplacera tout indice qui lui serait inférieur

** L'indice DJ Eurostoxx 50 représente l'indice de référence des grandes valeurs de la zone Euro. Il est composé de 50 valeurs sélectionnées parmi les 11 pays de la zone Euro.*

Quelle que soit la performance du fonds, vous êtes assuré de percevoir à l'échéance votre investissement d'origine (hors droits d'entrée).

Exemple : Vous placez 300 € (hors droits d'entrée) dans Etoile Garanti décembre 2010 :

- Dans l'hypothèse d'un indice initial de 100 (cours du DJ Eurostoxx 50 du 20/12/2004)
- Et d'une moyenne des 24 valeurs trimestrielles du DJ Eurostoxx 50 (6 ans) de 130

⇒ La performance serait de 30%.

Vous percevrez donc à l'échéance 381 € soit votre capital investi hors droits d'entrée (300 €) augmenté de 90% de la performance (soit 90% de 90 € = 81 €)

Le FCP « Etoile Garanti décembre 2010 » est construit dans la perspective d'un placement sur la durée totale de vie du fonds. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et après déduction des frais de rachat de 5 %. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.

Offre limitée valable jusqu'au 15 décembre 2004 à 12 h 00.

Etoile Garanti décembre 2010

Caractéristiques

- **FCP Garanti agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le**
- **Eligible au cadre fiscal avantageux du Plan d'Epargne en Actions (PEA)**
- **Basé sur la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50**
- **Durée du fonds : 6 ans**
- **Valeur liquidative d'origine : 150 euros**
- **Droits d'Entrée : 2,50 % (5 % après le 15 décembre 2004)**
- **Droits de sortie du fonds : Néant à l'échéance (5 % avant l'échéance)**

Objectif de gestion

L'objectif du FCP est d'offrir à l'échéance du 20 décembre 2010 une valeur liquidative garantie égale à la valeur liquidative d'origine soit 150 euros majorée de 90 % de la hausse entre l'indice initial (cours de clôture du Dow Jones Eurostoxx 50 du 20/12/2004) et la moyenne arithmétique des valeurs trimestrielles de clôture du Dow Jones Eurostoxx 50 (avec le remplacement de tout indice inférieur par l'indice initial dans le calcul de cette moyenne).

Avantages – Risques

Avantages	Risques
-Garantie de capital à l'échéance (hors commissions de souscription) pour les porteurs ayant souscrit à l'origine et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance le 20 décembre 2010 - Eligibilité au PEA - La formule décrite ci-après permet en utilisant une moyenne trimestrielle de l'indice DJ EUROSTOXX 50 d'atténuer les effets d'une baisse de ce dernier notamment en fin de période - Le FCP bénéfice d'un plancher minimum : seules les hausses de l'indice DJ EUROSTOXX 50 par rapport à l'indice initial du 20 décembre 2004 sont prises en compte	- Risque de ne pas retrouver son capital si sortie du porteur de part avant la date d'échéance de la garantie, le 20 décembre 2010 - En cas de forte hausse proche de l'échéance, la moyenne trimestrielle ne permettrait pas de bénéficier pleinement de l'évolution favorable de l'indice DJ EUROSTOXX 50 - Participation à la hausse de la performance de l'indice à hauteur de 90% - L'indice est calculé hors dividende, le porteur ne bénéficiera pas des droits attachés aux valeurs le composant.

Un fonds éligible au cadre fiscal privilégié du PEA

Le Plan d'Epargne en Actions vous permet de diversifier votre épargne dans un cadre fiscal très avantageux : les revenus et plus values réalisés sont totalement exonérés d'impôts après 5 ans (hors prélèvements sociaux). Le montant des versements peut atteindre 132 000 € par PEA soit 264 000 € pour un couple marié.

L'indice EURO STOXX 50™ est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle et fait l'objet, ainsi que les marques déposées associées, d'une licence accordée à des fins d'utilisation précises au Groupe Société Générale. Dow Jones Euro Stoxx™ est une marqué déposée par la société STOXX Limited pour désigner l'indice qu'elle calcule et qu'elle publie. Les informations données dans ce document commercial sont inévitablement partielles et incomplètes et n'ont par conséquent aucune valeur contractuelle. Pour une information complète, se référer à la notice d'information agréée par l'AMF le